L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

CINQUIEME PARTIE.

LE TREBUCHET.

CHAPITRE II.

Brelan de dames.

(Suite.)

—Pour faire son salut bonnêtement, c'est vrai, reconnut d'Eon avec bonhomie; et il ajouta en lui-même: mais il demeure les voies malhonnête, qui sont assez fréquentées.

Mme Bertrand se sentait attirée vers l'inconnu par son irrésistible charme; mais son air de fierté triste et ironique même quand il ne se surveillait pas, lui en imposait et la tenait dans une certaine méfiance, qu'elle finit par avouer.

—Mais vous, monsieur, demanda-t-elle avec un sourire patelin, vous qui savez si bien ce que l'on fait ici, sauf votre respect, qu'y venez-vous faire vous-même?

—Un peu de bien, par hasard, répondit d'Eon.

Et reprenant aussitôt la défensive, il se couvrit par ces mots brefs comme des ordres:

—Voici un ordre du roi; pardon, je veux dire de M. le comte. Vous connaissez bien cette signature? ajouta-t-il en montrant le *Louis* qui s'épanouissait majestueusement au bas de la lettre de cachet.

—Si je la connais, grands dieux! s'exclama la vieille dame. Et je la vénère encore, par dessus le marché.

—Il ne faut rien faire par dessus le marché. Donc, ordre du roi; de par cet ordre vous recevrez tout à l'heure une femme voilée, qui frappera discrètement à la porte. Vous serez sourde, aveugle, muette. Du reste, on ne vous répondrait pas. Vous la ferez monter au salon du premier étage, où je l'attendrai.

Mme Bertrand, fort interloquée, demeurait songeuse, remplaçant par ses réflexions les objections qu'elle n'osait pas faire.

—Quel air de commandement! se disait-elle avec une admiration mêlée de crainte. Il n'y a pas moyen de lui résister, c'est comme le roi. Mais quel grand seigneur est-ce là? Je ne le connais point. Il doit être arrivé depuis peu à la cour.

—Vous m'avez bien compris? demanda d'Eon d'un air impatient.

—Permettez, balbutia Mme Bertrand. Une femme!.... Le programme est donc changé.

—Peut être, répondit d'Eon.

—Ne serait-il pas à propos d'en donner avis à M. Le Bel?

—Gardez-vous-en!

—Je comprends, insista Mme Bertrand, comme se parlant à elle même; un caprice, une découverte qu'on a faite soi-même. Et l'on tient à ce qu'on a trouvé. Mais alors il n'est plus question de la petite Moscovite?

—Je ne crois pas.

—Tant mieux! Je ne pense pas que celle-ci fasse l'affaire.

—Ah! vraiment?

—Oui. Mais je vous demande pardon de vous importuner de ces réflexions.

—Vous ne m'importunez point. Continuez, je vous en prie, je vous l'ordonne.

—Eh bien! oui; elle est comme une âme en peine. J'ai eu grand mal à obtenir qu'elle quittât ses habits de deuil. Elle l'a fait; mais on voit bien qu'elle l'a gardé dans son cœur. En voilà une que la cage tuera, si elle y reste. Parfois elle a l'air d'avoir envie de se briser la tête contre les barreaux. L'oiseleur, si fin qu'il soit, aura de la peine à apprivoiser celle-là. Je sais bien ce qui lui manque, à la pauvrette. C'est ce quelque chose, ce quelqu'un qu'elle semble chercher sans cesse. Du reste, elle est modeste, douce, polie. Quand elle ne pleure pas, elle prie. Je ne vous cache pas qu'elle me fait pitié. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'elle ne fait pas ici du tout. M. le comte a horreur des larmes.

—Je le comprends.

—Quand il vient ici, n'est-ce pas? c'est pour se divertir.

—Sans doute. Mais je ne vous retiens plus, madame, et vous laisse au guet. Il ne faut pas qu'on attende.

L'étage supérieur était éclairé. D'Eon monta l'escalier, entra dans la pièce ouverte, s'assit sur un canapé, déposa à côté de lui un paquet assez volumineux qu'il tira de dessous son manteau.

Pendant ce temps, Mme Bertrand se disait:

—J'aurais cru voir qu'il essuyait une larme. Est-ce qu'il serait malheureux, lui aussi? [illegible] Sa gaîté ressemble à de la [illegible] irréligieuse. Mais qu'y a-t-il donc de passé [illegible] Je [illegible] toute troublée. Bah! ce ne sont pas là mes affaires.

Et la [illegible] se remit à son travail, tricotant d'un air distrait et attendant le signal annoncé, tandis que d'Eon, la tête dans ses mains, se préparait à jouer le rôle décisif pour lequel il était venu. On devinera sans [illegible] plus que ses moyens par ces quelques mots que, dans sa préoccupation, il laissait échapper, entrecoupés de soupirs:

—Cette [illegible] n'est pas aussi méchante qu'elle en a l'air, et fait aussi honnêtement qu'elle le peut un métier qui ne l'est guère. J'ai vu le moment où elle allait me faire pleurer tout net, en me parlant de cette captive qu'elle ne sait point m'être si chère. J'ai failli éclater à la pensée de ce qu'elle souffre. Ce n'est pourtant pas le moment de s'attendrir. Allons, d'Eon, courage! Voici le champ de bataille. Il s'agit de battre le roi sur son terrain. J'en aurais mieux aimé un autre. [illegible] l'autre Olga! Et dire qu'elle est là, à quelques pas de moi, et qu'il ne faut pas qu'elle s'en doute. Quelle redoutable partie! Si j'allais la perdre! Heureusement que j'ai des alliés. Les voici.

La porte de la maison s'était en effet doucement ouverte, sur un petit grattement discret que Mme Bertrand n'avait pas eu de peine à entendre, car elle avait l'oreille aux aguets, et elle montait déjà l'escalier, précédant une femme enveloppée d'une [illegible] par dessus la coiffe, d'un voile épais, et couverte d'une longue mante de velours noir.

Elle ne se débarrassa de [illegible] que lorsque Mme Bertrand, à son grand regret, eut refermé la porte, en disant au *Laissez nous!* prononcé d'une voix faible, mais qui n'admettait pas de réplique, et eut laissé le chevalier d'Eon en présence de la nouvelle venue, qui découvrit en ôtant son voile, le visage ému de la marquise de Pompadour.

—Enfin, me voici! murmura-t-elle. Comme le cœur me bat! J'ai cru que je n'arriverais jamais. Ceci a l'air d'une prison.

—En effet, madame, répondit d'Eon.

—Et dire, continua-t-elle, que c'est lui qui en est le geôlier!

—Et de la Bastille aussi, madame, observa d'Eon.

—Que signifie!...

—Je veux dire qu'il s'agit pour moi de ne pas aller coucher dès cette nuit à la Bastille. Et les nuits y sont longues, à ce qu'il paraît.

—Je risque plus que vous, car pour moi il s'agit de ne pas aller demain dans un couvent pleurer une irréparable disgrâce.

—L'enjeu, comme vous voyez, en vaut la peine pour tous deux, sans compter l'intérêt d'autrui. Il nous faut donc, à toute force, gagner la partie.

—Oui, il faut la tirer d'ici, cette pauvre enfant. Mais vous n'avez pas voulu me livrer votre secret ailleurs qu'ici. Vous y êtes, grâce à ma petite clef secrète, et vous y êtes le maître, grâce à cette lettre de cachet en blanc que vous avez remplie à votre guise. Vous m'avez dit d'y venir, que tout dépendait de ma présence. J'ai tout bravé. Me voici. Comment allez-vous procéder? Que prétendez-vous faire?

—Tout, pour réussir. Et vous, madame, êtes-vous aussi prête à tout?

—Oui, à tout. Sans cela, serais-je ici, venant pour tout reconquérir à la fois ou tout perdre! Serais-je ici, où tout est perfide et l'infidélité! Je mérite mon sort, au reste, puisque je suis assez malheureuse, assez lâche pour l'aimer encore!

Mme de Pompadour mordit son mouchoir pour y étouffer un sanglot, et d'Eon, se rappelant la scène de l'hôtel d'Estrées, ce contraste poignant de la comédienne sincère et de la favorite malheureuse qui l'y avait tant frappé, murmura, oubliant un instant ses propres infortunes pour celles qui trahissaient devant lui un regret plus douloureux encore que le sien:

—Que de courage il faut pour ces [illegible] Mais vous en serez récompensée, madame, à cause que vous voulez bien prendre sous votre protection portera bonheur à la vôtre; et pour peu qu'il vous voie, vous aurez la victoire.

—Oui, je le verrai, s'écria Mme de Pompadour, exaltée par la douleur et l'espérance. Oui, je le ferai rougir de tant de [illegible] profanés. Et il m'écoutera, n'est-ce pas! Je ne suis pas encore laide! Je sens que je puis le séduire encore; je le veux. Croyez-vous que j'y réussisse?

—J'en suis sûr; et ce miroir ne me contredira point, dit d'Eon en prenant à témoin la glace où Mme de Pompadour se regardait, en effet, sans trop de déception; et si M. de Valcroissant vous voyait en ce moment, il avouerait qu'il s'est trompé de carte et que c'est sur la vôtre qu'il allait jouer.

—Il est trop tard, dit Mme de Pompadour, et la bévue lui coûtera cher. Pour continuer notre vengeance, ajouta-t-elle en souriant à la pensée du supplice tragique et grotesque à la fois de l'adversaire de d'Eon et le sien, qu'elle croyait encore cuvant son dépit et sa honte sur le plancher de la loge où il avait été laissé dans l'impossibilité d'en sortir de lui-même; pour continuer notre vengeance, voyons ensemble celle qu'il a voulu vous ravir, et me substituer. Voilà un bonheur que vous avez bien mérité et que vous ne me refuserez pas. Excusez-moi de l'avoir égoïstement retardé.

—Merci, madame, répondit d'Eon en détournant la tête. Non, il ne faut pas que je la voie! si je la voyais, je ne pourrais plus la quitter, je ne pourrais plus la sauver.

—Eh bien! je la verrai, moi, je la consolerai, je la préparerai au bonheur qui l'attend et qu'elle n'espère plus peut-être. Vous me pardonnerez d'être curieuse de connaître cette rivale...

—Bien malgré elle, madame.

—Et bien malgré vous, je le sais. Et maintenant, dites-moi, est-ce bien difficile ce qu'il y aura à faire?

—Rien de plus facile, madame. Il s'agit tout simplement pour vous d'être la plus jolie femme de France et de Navarre. Et c'est déjà fait, ajouta d'Eon en s'inclinant.

Mme de Pompadour sourit.

—Et pour vous? demanda-t-elle.

—Et pour moi, il s'agit de n'être pas trop laide.

—Je ne comprends plus.

—Vous comprendrez tout à l'heure, répondit d'Eon. Mais j'entends un bruit de pas. Mon cœur ne se trompe jamais: c'est Olga. Entrez dans cette chambre à droite, je vais me cacher dans cette pièce à gauche, et tout à l'heure vous allez la voir. Vous êtes heureuse, vous!

Et avec un soupir d'envie et de regret, d'Eon, portant sous le bras son paquet qu'il avait repris sur le canapé, s'apprêta à pénétrer dans la chambre qu'il avait indiquée, tandis que Mme de Pompadour, fort intriguée, opérait sa retraite vers la pièce opposée pour reparaître au moment voulu.

Sur la porte, la curiosité, plus forte que tout le reste, l'emporta sur sa confiance aveugle dans son partenaire et, s'avançant sur la pointe du pied et retenant d'Eon au moment où il allait disparaître, elle lui dit à voix basse, mais du ton d'une femme qui n'est pas habituée à attendre:

—Mais s'il arrivait avant que je vous aie revue. Mettez-moi au courant, je vous prie, en deux mots; je jouerai mieux, si je le connais d'avance, le rôle que vous me destinez.

—C'est juste, reconnut d'Eon en souriant. Tenez, une comparaison de chasse vous mettra immédiatement sur la voie: le roi est le chasseur; vous êtes le gibier.

—Et vous?

—Moi, madame, répondit gaiement d'Eon, je suis le chien. Il s'agit pour moi de rabattre et de pousser le roi de votre côté.

—Et alors?....

—Et alors, vous n'aurez plus qu'à le retenir. Mais chut! la voici.

Et d'Eon, après avoir mis un doigt sur ses lèvres, disparut, laissant Mme de Pompadour s'enfoncer, rêveuse, dans sa cachette.

Comme les deux portes latérales se refermaient, Olga entra dans le salon.

Avec ses cheveux blonds réunis en torsade sur le devant du front et laissant retomber sur la nuque l'unique natte des vierges de son pays; avec sa lampe à la main, sa robe blanche, son regard voilé, son teint pâle et languissant, elle ressemblait, non sans une poésie de plus, celle de la douleur, à l'une de ces vierges sages dont parle la Bible, qui traversaient parfois, l'œil baissé, les mystères du palais de Salomon.

Elle s'était à peine assise, posant sa lampe sur un guéridon, qu'un bruit de porte et de pas du côté de l'escalier troubla sa rêverie.

C'était Mme Bertrand, qui jeta un coup d'œil furtif sur le salon, et n'y voyant que la jeune et mélancolique recluse, se hasarda à entrer en se disant:

—Personne; je ne serais pas fâchée de savoir un peu ce qui se passe.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer bon marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville [illegible] les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera point reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le steamer cessera [illegible] à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai. Aux Nos 16 et 70 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Bayou Sara, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Ancher qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—3m. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M. POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Heins, Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, No 38 de la rue du Camp.

15 oct—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
J. B. Schmidt, commis,

Ce bateau laissera la Nlle Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, fera sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 16 de la rue de la Commune.

5 août—3m.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine V. B. Barançon.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capt. Jas. P. McElroy, commis, Allen Juniel, et S. Heno.

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES [illegible]. Il part de Donaldsonville et descend la côte, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—6m

Pour Bayou Goula.

Trois voyages par semaines.

SELMA,

A. DUGAS, capitaine,
A. Meynier, commis.

Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.

Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 8 heures. Ses jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.

22août

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 2 novembre.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charles.

Part de la Nouvelle Orléans le DIMANCHE, à 8 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

8juillet—1m

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry,

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 30 rue Conti.

2oct

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS à 5 P. M.

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville, et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

Ce paquebot commencera son service régulier le LUNDI 2 courant. 17oct

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour. 9mai—6m

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et bon marcheur, capt. A. F. Janfroan, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO.

21 sept—6m. No 124 de la rue Vieille Levée.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1874.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA, JOS. DAVID,
F. JAUFROID, G. W. DUNBAR,
M. BERWIN, J. J. REISS,
E. A. LLAMBIAS, J. K. GOURDAIN.

E. M. DAVIS, Président.
B. J. LANDRY, Caissier.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, Lemarie, samedi, 17 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 31 octobre.
PEREIRE, Sarmont, samedi, 14 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 28 novembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court. Loterie H. N. O.

nov—

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE —ET DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INFANTE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

26juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2000 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2000 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500 "
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe:

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

PALM.

partira de son quai, poteau 23, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le ——— 1874.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	$125		
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	125		
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark	145		

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New York (par chemin de fer tout le temps de la N.O. à N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 7 nov, et prendront à New York, le steamer "State of INDIANA", qui part de New York, le MERCREDI, 11 novembre à midi

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glascow	$115		
Liverpool, Londonderry.	125	$80	$44

La compagnie vend, à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;

Des billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $250 le billet; pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—à $240 le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	28 oct.
Strassburg	6 oct.	5 nov.
Feldmarschall Moltke	20 "	22 "
Hannover	3 nov.	4 déc.
Gén. Werder	17 "	20 "
Frankfurt	1 déc.	2 janv.
Strassburg	15 "	17 "
Koeln	29 "	31 "

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres... $25 en or.
Entrepont... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1 an. Au No 36 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON;
CORTES.

Le steamer CORTES, Nickerson, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 7 novembre, à 8 h. A. M.

Passage... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

Philadelphie via la Havane.

Ligne semi-mensuelle.—Transport de la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1800 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.... 1400 tonneaux
TONAWANDA, do, C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

Départ, VENDREDI, 6 novembre, à 5 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)... $35
Passage pour Philadelphie... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage... 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Lécenville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Côteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. P. BÉREAU, à la Pass-Christian.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Mercsaville (Avoyelles).
E. RICOULFI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanmanette, [illegible]
EDGAR DELERY, Baie St-Louis, (Miss).

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
COAST ACCOMMODATION TRAIN, Saturday only, at 2 p. m.
Through night express daily, at 4 p. m.

Arrive:

Coast Accommodation (Mondays only) at 9:10 a. m.
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through night Express, daily at 11 40 p. m.

The 4 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Ind. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.
S. H. SCRANTON, General Superintendent. 3 dec—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.
TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (le samedi seulement) à 2 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans.

Le train d'agrément, (le lundi seulement) à 9:10 a. m.
Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.
Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.

Le train express de 4 h. p. m., ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle-Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.
S. H. SCRANTON, Surintendant-Général. 3 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:00 A. M.	Express	9:00 P. M.
Malle	5:00 P. M.	Malle	5:05 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 19 avril—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:00 A. M.	Express	9.00 P. M.
Mail	5:00 P. M.	Mail	5.05 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 21 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager. april 19—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l' "ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	9½ " "
10 " "	11½ " "
Midi	1½ " P. M.
2 " P. M.	3½ " "
4 " "	5½ " "
6 " "	7 " "

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

8avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se rattera au CONVOI des PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est retenu pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures, le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser [illegible] coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873
Sur les risques d'incendie... $471,863 56
Sur les risques de mer... 119,149 82
Sur les risques de rivières... 2,874 86
Total des primes... $[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873... $[illegible]
En moins—Primes remboursées... 11,776 58 — $117,282 41
Montant net des primes... $421,276 [illegible]
Réassurances... $ 12,928 92
Pertes par le feu $153,070 07
Pertes sur mer... 67,172 86
Pertes sur rivières... 9,774 21 — $250,017 04
Dépenses, taxes, etc., intérêt... 17,401 46
Commissions des affaires d'agences... 7,796 97
Réfaction (rebate) aux assurés... 20,773 40
Intérêt semi annuel sur le capital—
Cinq pour cent payé en août 1873... $25,000 00
Cinq pour cent payable en février 1874... 25,000 00 — 50,000 — [illegible]
Réservé pour réclamations non réglées... $ 3,301

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse... $ 60,407 [illegible]
Effets à recevoir, pour primes... 15,077 10
Bonds de la ville et autres bonds... 135,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres... 67,514 80
Billets en garantie et billets hypothécaires... 275,736 03
Primes en voie de recouvrement... 104,279 03
Comptes en suspens... 3,500
Primes d'agence pour décembre... 11,013 29
Mandats... 8,790
Succursale... 4,534
Louisiana Cotton Factory... 1,979
Propriété au coin des rues Canal et Camp... 70,982 77
Autres propriétés foncières... 30,332 20
Dû par des Compagnies d'assurance... 7,405 76
$974,806 77
Dépréciation... 97,860 84
Valeur sur le marché; au comptant... $876,944 03

PASSIF.
Capital... $500,000 00
Risques non expirés... [illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février... 25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés... 11,115 18
Effets à payer... 3,716
Réclamations non réglées... 3,301 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes... 16,146 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, M. Payre,
H. Gally, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard, H. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte, J. Tuyes.

25jan—1 an

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, [illegible] de la commission allouée aux agents [illegible].

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle" —ET DE— MACHINES DE TOUTE SORTE —DE— W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été décernés, ont été décernés à l'Agence Cushing—

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.
Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.
Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.
Premier Prix pour la meilleure Machine à [illegible].
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.
Premier Prix pour la meilleure [illegible] pour Machine à Vapeur.
Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).
Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).
Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.
Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installation de Gaz, etc.
Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.
Onze Premiers Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton;—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies d'aucune autre marque dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies $225; 45 " [illegible]; 50 " 250; 55 " 275; 60 " 300. Moulins de 65 scies, 70, 75, 80: [illegible]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

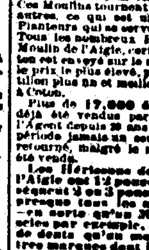

Un grand assortiment de toute grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

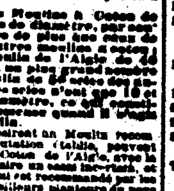

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par W. L. CUSHING, 61 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1,600 EN USAGE.

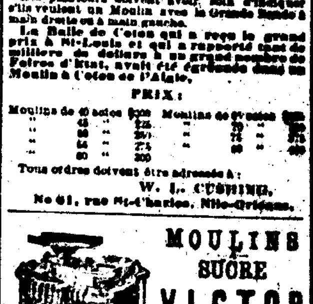

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestaux indépendants, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

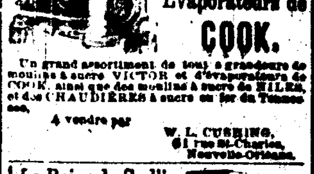

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction [illegible]. Ces presses ont été employées pendant les six dernières années par quelques uns de nos plus grands planteurs [illegible]

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING, No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu... $[illegible]
Sur risques de mer... [illegible]
Sur risques de rivière... [illegible]
Total des primes... [illegible]
En moins—primes non expirées... [illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874... [illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie... $[illegible]
Sur risques de mer... [illegible]
Sur risques de rivières... [illegible]
Taxes, dépenses, intérêts... [illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes... [illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées... [illegible]
Bénéfices... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières... [illegible]
Bonds de la ville... [illegible]
Actions de banque et de chemins de fer... [illegible]
Billets garantis par hypothèque... [illegible]
Billets garantis... [illegible]
Billets à recevoir... [illegible]
Primes en voie de recouvrement... [illegible]
Bonds de l'Etat... [illegible]
Actions d'assurance... [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp... [illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press... [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company... [illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association... [illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall... [illegible]
En caisse... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—
P. Maspero, M. Puig,
D. A. Chaffraix, D. Mc Cord,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Bell,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.

9 juin—

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

20 Mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie... [illegible]
Primes de mer... [illegible]
Primes des rivières... [illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées... [illegible]
Pertes payées et évaluées:
Sur risques d'incendie... [illegible]
Sur risques de mer... [illegible]
Sur risques de rivière... [illegible]
Taxes, escompte au lieu de [illegible], intérêt du capital, dépenses, commissions, etc... [illegible]
Bénéfice net... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets à recevoir... [illegible]
Prêts sur bons et hypothèques... [illegible]
Prêts sur actions, sur demande... [illegible]
En caisse... [illegible]
Propriétés foncières... [illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres... [illegible]
Réassurance en voie de recouvrement... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 25 mai 1874.

W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent payé, COMPTANT, à dater du 25 juin prochain, aux ayants qui y ont droit.

—DIRECTEURS—
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe,
B. B. Pool, A. Levi,
Edward Fulbry, Jno. H. Ming,
Chas. E. Slayback, Frederick Camerden,
David Watson, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Glenn.

6mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE... $500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année... [illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées... [illegible]
Montant net des primes... [illegible]
Escompte et intérêts... [illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées... [illegible]
Dépenses générales et taxes... [illegible]
Réserve et dividende sur actions... [illegible]
Bénéfice net... [illegible]
ACTIF de la Compagnie consistant aux taux du marché:
Bons, actions, prêts et billets à recevoir... $[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement... [illegible]
Total de l'actif... [illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, [illegible] des primes non gagnées, ont résolu de payer aux actionnaires un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes [illegible] de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
R. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, S. M. BAYLY,
B. BISCOE, JAMES BYRNES,
L. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALOUS,
J. WEISS, E. T. TORIAN,
E. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 61 de la rue du Camp, coin Commune.

30 janv

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:
ARISTIDE GERARD... Président.
EMILE DENEUVE... Vice-Président.
GUSTAVE HALPHEN... Secrétaire.
ULGER LAUVE... Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS: [illegible]

COMITÉS: [illegible]

BUREAU DE L'ASSOCIATION: [illegible]

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874
Incendie... [illegible]
Mer... [illegible]
Rivières... [illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873... [illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874... [illegible]
Payé, pertes par l'incendie... [illegible]
Payé, pertes sur mer... [illegible]
Payé, pertes sur les rivières... [illegible]
Payé, réfaction (rebate)... [illegible]
Payé, réassurance... [illegible]
Payé, primes remboursées... [illegible]
Payé, taxes... [illegible]
Payé, dépenses courantes... [illegible]
Payé, loyer... [illegible]
Payé, dépenses, salaires, etc... [illegible]
Payé, dividende... [illegible]
En moins, profits et pertes et intérêts... [illegible]
Bénéfice net... [illegible]

ACTIF.
Billets à recevoir... [illegible]
Mobilier... [illegible]
Actions Harbor Boat... [illegible]
Bons de la ville... [illegible]
Billets en voie de recouvrement, net... [illegible]
En caisse... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 10 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

16avril—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872... $[illegible]
Primes sur les Risques de feu... [illegible]
Primes sur les Risques de rivière... [illegible]
Primes sur les Risques de mer... [illegible]
Moins les primes rendues... [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873... [illegible]
Primes nettes pour l'année 1873... [illegible]
Déficit pour l'année 1873... [illegible]

Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu... [illegible]
Sur les Risques de rivières... [illegible]
Sur les Risques de mer... [illegible]
Réassurances... [illegible]
Taxes... [illegible]
Réduction au lieu de [illegible]... [illegible]
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer... [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés... [illegible]
Moins escompte et intérêts... [illegible]
Pertes non réglées... [illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse... [illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages... [illegible]
Billets à recevoir sur Primes... [illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement... [illegible]
Propriété foncière... [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans... [illegible]
Actions de Banques... [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock... [illegible]
Actions du Harbor Protection Company... [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés... [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association... [illegible]
Actions de Compagnie d'assurance... [illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association... [illegible]
Compte engagés de Bons et d'Actions... [illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

27 janv—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES, Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finale.

Primes reçues... [illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées... [illegible]
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc... [illegible]
Total de l'Actif... [illegible]

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 25 pour cent.

DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Kahn, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, D. Mog,
[illegible], E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks, S. L. Nastin,
J. H. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwartz, H. Frank, F. Rickert,
E. Weinbeck, H. R. Gogreve, F. Bader,
B. Weidner, [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1874.

RESSOURCES.
Prêts et Escomptes... [illegible]
Tiré au-delà des dépôts... [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques... [illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve... [illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... [illegible]
Local de la banque... [illegible]
Autres Propriétés foncières... [illegible]
Mobilier et installations... [illegible]
Dépenses Courantes... [illegible]
Taxes payées... [illegible]
Primes... [illegible]
Echanges pour le Clearing House... [illegible]
Billets d'autres Banques Nationales... [illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels... [illegible]
Espèces... [illegible]
Billets Legal Tender... [illegible]

PASSIFS.
Capital payé... [illegible]
Surplus... [illegible]
Escompte... [illegible]
Change... [illegible]
Intérêt... [illegible]
Circulation Nationale non remboursée... [illegible]
Dividendes non payés... [illegible]
Dépôts individuels... [illegible]
Chèques Certifiés... [illegible]
Dû à des Banques Nationales... [illegible]
Dû à des Banques et banquiers de l'Etat... [illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchell, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau est vrai et exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 21 Mars 1874. [illegible], N. P.

Exact— [illegible]

ASSURANCES.

[illegible]-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874... $[illegible]
Sur les risques d'incendie... [illegible]
Sur les risques maritimes... [illegible]
Sur les risques de rivière... [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie... [illegible]
Sur les risques maritimes... [illegible]
Sur les risques de rivières... [illegible]
Taxes... [illegible]
Réassurances... [illegible]
Loyer... [illegible]
Primes retournées... [illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins... [illegible]
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874... [illegible]

Actif de la Compagnie:
Billets garantis par première hypothèque dans cette ville... [illegible]
Billets sur gages... [illegible]
Billets pour primes à courte échéance... [illegible]
Actions de banque et autres actions... [illegible]
Biens fonciers... [illegible]
Primes en voie de perception... [illegible]
En banque... [illegible]
Total de l'actif... [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 25 mai 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. No. 149, rue Gravier.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL, Année expirée le 31 [illegible] 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès... [illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes... [illegible]
Montant en crédit des profits et pertes... [illegible]
Montant payé sur 21 décès... [illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires... [illegible]

PASSIF.
Décès ... "A"... [illegible]
Décès ... "B"... [illegible]

ACTIF.
En caisse... [illegible]
Bonds payés "non réclamé,"... [illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton... [illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne... [illegible]
Banque d'Amérique... [illegible]
Banque Nationale Mutuelle... [illegible]
En cas d'assessments en voie de recouvrement... [illegible]
Meubles de Bureau... [illegible]
Timbres et reçus... [illegible]

I. N. MARKS, Président.
L. A. [illegible], Trésorier.

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA— Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLÉANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes... [illegible]
Tirés en trop... [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques... [illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve... [illegible]
Dû par d'autres banques nationales... [illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers... [illegible]
Local de la Banque... [illegible]
Autres propriétés foncières... [illegible]
Mobilier et installations... [illegible]
Dépenses courantes... [illegible]
Taxes payées... [illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis... [illegible]
Chèques... [illegible]
Echanges pour le Clearing House... [illegible]
Billets d'autres banques nationales... [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)... [illegible]
Espèces... [illegible]
Billets legal tender... [illegible]

PASSIF.
Capital payé... [illegible]
Surplus... [illegible]
Escompte... [illegible]
Change... [illegible]
Intérêts... [illegible]
Profits et pertes... [illegible]
Circulation de banque nationale non remboursée... [illegible]
Dividendes non payés... [illegible]
Dépôts individuels... [illegible]
Dû à des banques nationales... [illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le susdit état est [illegible]

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
ALF. MOULTON,
R. H. BOYD,
CHAS. E. SLAYBACK. } Directeurs.

Germania Insurance Company

Bureau, No 194 rue Commune, NOUVELLE-ORLÉANS.

ETABLIE EN 1868.

Capital payé... $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO... Président.
[illegible]... Vice-Président.
EMIL MAIER... Premier Secrétaire.
E. R. MARBURG... Second Secrétaire.
F. BERGER... Inspecteur.

Directeurs:
Geo. Binder, (maison [illegible] & Binder)
A. M. Brungier, (maison Brungier, Buck & [illegible])
F. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
[illegible] Breininger, (maison [illegible] & Co.)
[illegible] Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vetter, (maison Vetter & [illegible])
[illegible], (maison Schneider & [illegible])
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Ziegler)
J. Armbruster, J. Kuhn,
[illegible], Louis Grunewald,
[illegible] Hassinger, H. F. Klumpp,
[illegible], [illegible],
[illegible] Schorr, [illegible],
[illegible], J. J. Weckerling,
[illegible], Fred. Del Bondio.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLÉANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:
Prêts et escomptes... [illegible]
Tiré en trop... [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... [illegible]
Bons des Etats-Unis en dépôt... [illegible]
Autres actions et Bons... [illegible]
Dû par des agents de Réserve et de rachat... [illegible]
Dû par d'autres banques nationales... [illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat... [illegible]
Propriété foncière, mobilier et installations... [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées... [illegible]
Primes payées... [illegible]
Chèques pour le Clearing-House... [illegible]
Billets d'autres banques nationales... [illegible]
Petite monnaie courante (y compris les nickels)... [illegible]
Espèces... [illegible]
Billets Legal Tender... [illegible]
Total... [illegible]

PASSIF.
Capital payé... [illegible]
Surplus... [illegible]
Autres profits non partagés... [illegible]
Billets de banques non remboursés... [illegible]
Dividende non payé... [illegible]
Dépôts individuels... [illegible]
Certificats de dépôts, payables sur demande... [illegible]
Chèques certifiés... [illegible]
Chèques de caissiers non payés... [illegible]
Dû à d'autres banques nationales... [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat... [illegible]
Total... [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque, déclare solennellement que je crois le susdit vrai et exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,
H. B. GOODRICH.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu... $[illegible]
Sur risques de mer... [illegible]
Sur risques de rivières... [illegible]
Total des primes... [illegible]
Moins primes de réassurance... [illegible]
Primes acquises... [illegible]
Déduire—Pertes par le feu... [illegible]
Pertes sur mer... [illegible]
Pertes sur rivières... [illegible]
Réassurances... [illegible]
Réductions (rebates)... [illegible]
Taxes... [illegible]
Loyer... [illegible]
Dépenses, et profits et pertes... [illegible]
Réservé pour primes non-terminées... [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes... [illegible]
Comptant... [illegible]
Comptes en voie de collection... [illegible]
Billets recevables... [illegible]
Prêts sur nantissements... [illegible]
Prêts sur hypothèques... [illegible]
Stocks et Bons... [illegible]
Installations de bureau et dépenses d'organisation... [illegible]
[illegible]... [illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes... [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Bianchi,
A. Thomas, O. Bercier, C. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
E. Hall, J. Brennan, M. Keiffer,
A. Shreve, E. K. Boyland, O. Hopkins,
E. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
E. Baer, E. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, E. Ross.

N'ASSUREZ PAS VOTRE VIE

AVANT DE CONNAITRE les AVANTAGES qu'offre notre

COMPAGNIE LOCALE LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY

Qui vous donne tout ce que la sûreté lui permet de vous donner.

PAS D'AUGMENTATION de primes.

Pas de retrait d'agences.

Une compagnie établie parmi nous et dirigée par les principaux négociants de la Nlle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur d'agences.
LUCIUS McADAM, Greffier.

CONSEIL DE DIRECTION.
E. J. HART, JAS. I. DAY,
W. S. PIKE, CHAS. CHAFFE,
JOHN I. ADAMS, J. B. CAMORS,
E. A. TYLER, GEO. A. FOSDICK,
HENRY ABRAHAM, E. H. FAIRCHILD,
JOHN HENDERSON, W. P. HARPER,
A. THOMSON, W. B. SCHMIDT,
S. B. NEWMAN, DAVID WALLACE,
ALEX. MARKS, E. T. WALSHE,
EMORY CLAPP, M. J. YOSK,
J. N. LALLANDE, F. FUHRLEMAN,
E. B. BRIGGS, J. W. STONE.

Liste de polices PAYÉES DE MAI, 1869, A AOUT, 1874.

NLLE-ORLÉANS.

Noms.	Montants.
ELIJAH PEALE	[illegible]
A. ROUSSET	[illegible]
TURIAF DUPRE	[illegible]
HANNIBAL H. HAMMOND	[illegible]
C. H. SLOCOMB	[illegible]
ED. BARNETT	[illegible]
THOMAS BIOIS	[illegible]
W. C. D. VAUGHT	[illegible]
JAMES McQUOID	[illegible]
R. TURBAUD	[illegible]
R. MARSH DENMAN	[illegible]
AUGUSTE CANDIDE	[illegible]
P. E. BERNARD	[illegible]
M. SOULLEMET	[illegible]
S. G. FERGUSON	[illegible]
A. R. DELAVIGNE	[illegible]
J. B. BERTIN	[illegible]
PATRICK BLAKE	[illegible]
FRANK W. SEYMOUR	[illegible]
EDWARD MONTGOMERY	[illegible]
J. DUNSHIE	[illegible]
A. W. BOSCROSS	[illegible]

LOUISIANE.

Noms	Résidence	Montants
Peter G. Ouin	Paroisse St Hélène	[illegible]
D. Riggs	Bayou Sara	[illegible]
Henry N. Rentrope	Paroisse Ste Marie	[illegible]
C. L. Detsch	Madisonville	[illegible]
D. W. Thompson	Paroisse St Hélène	[illegible]
Simon M. Hart	Campte	[illegible]
Bailey E. Chaney	Bâton-Rouge	[illegible]
J. S. Knox	[illegible]	[illegible]
James K. Woods	[illegible]	[illegible]
C. W. Lewis	Shreveport	[illegible]
[illegible] V. Looney	[illegible]	[illegible]
Gabriel F. Calhoun	[illegible]	[illegible]
Samuel Peters	[illegible]	[illegible]
W. F. Haifleigh	Paroisse Ste-Marie	[illegible]
E. F. Moss	Abbeville	[illegible]

MISSISSIPPI.

Noms	Résidence	Montants
W. H. Williams	Canton	[illegible]
John E. Waller	[illegible]	[illegible]
Richard Taylor	Meridian	[illegible]
Jas. S. Pierce	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Woodville	[illegible]

TEXAS.

Noms	Résidence	Montants
W. A. Gray	Indianola	[illegible]
Thomas Chapman	Hempstead	[illegible]
Wm. E. Gordon	Longview	[illegible]

CAROLINE DU SUD.

Noms	Résidence	Montants
Charles F. [illegible]	Orangeburg	[illegible]
R. G. Gage	[illegible]	[illegible]
W. J. [illegible]	Columbia	[illegible]

ALABAMA.

Noms	Résidence	Montants
Peter Lobbe	Mobile	[illegible]
Vincent [illegible]	[illegible]	[illegible]

On demande, en ville et à la campagne des agents actifs avec lesquels il sera conclu des arrangements très avantageux. S'adresser au LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE CO., au coin des rues Carondelet et Gravier Nlle-Orléans.

1er sept—

Taxes spéciales du Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 31 DECEMBRE 1873, requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une estampille dénotant le paiement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:—

Rectificateurs... $200
Débitants de liqueurs en détail... 25
Débitants de liqueurs en gros... 100
Débitants de liqueurs (malt) en gros... 50
Débitants de liqueurs (malt) en détail... 20
Débitants de tabac en feuilles... 25
Débitants en détail, de tabac en feuilles... 500
Et sur les ventes au dessus de $1,000, 50 cents pour chaque dollar excédant la somme de $1,000.
Débitants de tabac à chiquer... 5
Fabricants d'alambics... 50
Et pour chaque alambic fabriqué... 20
Et pour chaque serpentin fabriqué... 20
Fabricants de tabac à chiquer... 10
Fabricants de cigares... 10
Colporteurs vendant du tabac, première classe (ayant plus de deux chevaux) 50
Colporteurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux) 25
Colporteurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval) 15
Colporteurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voitures publiques 10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils... 50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus 100

Toute personne sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou maisons ou sociétés dans le premier district de la Louisiane, sujettes au paiement des taxes spéciales, ci-dessus désignées, doivent s'adresser à B. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Intérieur, chambre No 3, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampille ou les timbres de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Intérieur.

2 avril—

Ouverture du Collège Ste.-Marie.

Jefferson, Paroisse St-Jacques, Lou.

LE Collège que dirigent les Pères de la Société de Marie (Maristes), s'ouvrira MARDI, 6 octobre. Il est situé sur le fleuve Mississippi, à une distance d'une cinquantaine de milles de la Nouvelle-Orléans, et on s'y rend facilement par bateau et chemin de fer. Pour les conditions, voir l'annonce.

Très Rév. J. B. BIGOT, S. M., Président.

21 sept—